



CACES® LES GRUES A TOUR RECOMMANDATION R377



Objectifs : Préparation au test CACES®.

Donner à tout utilisateur de grue à tour les bases indispensables au maniement de ce type de matériel dans les meilleures conditions de travail et de sécurité et ce, autant pour lui-même que pour les tierces personnes.

Prévenir les accidents de travail

Durée de la formation : 3 jours

Public concerné : toute personne amené à utiliser des grues à tour à montage automatisé à conduite au sol, reconnue apte médicalement à la conduite de ces engins.

Conditions requises :

- avoir + de 18 ans
- l'employeur doit vérifier l'aptitude médicale du salarié et s'assurer de sa compréhension de la langue française

Programme :

Théorique :

- réglementation, code du travail et textes de la sécurité sociale :
 - textes de référence (recommandation et forum aux questions)
 - documents à présenter lors des contrôles
 - rôle des différents organismes IT, CRAM, OPPBTP
 - rôles et responsabilités du chef de chantier, du chef de manœuvre, du grutier, de l'élingueur
- classification et technologie :
 - principaux types de grues à tour
 - caractéristiques principales, principaux composants et différents mécanismes
 - organes de service et dispositifs de sécurité



- sécurité :

- principaux risques d'utilisation
- risques particuliers
- règles de conduite, de circulation, de stationnement
- plaques de charge, abaque, tableau, aides à la conduite
- règles de stabilité
- distances de sécurité avec les conducteurs électriques

Pratique :

- Effectuer les mouvements simples ou combinés
- Récupérer le balancement de la charge
- Reposer la charge à un endroit précis
- Reprendre la charge et la reposer à un endroit précis non visible
- Respecter les gestes de commandement
- Remettre la grue en position hors service
- Effectuer les opérations d'entretien courant
- Rendre compte de l'état général du matériel et des anomalies constatées

Tests CACES

- Positionnement de la grue
- Mise en place des appuis
- Régler l'horizontalité
- Déployer la grue
- Contrôles visuels de l'état de la grue
- Vérification des organes de sécurité
- Choix du mouflage (simple ou double)
- Manœuvres de chargement
- Elinguer ou surveiller l'élingage

Validation : Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité pour les grues à tour, conforme à la R377.